

COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 18 Novembre 2025

Nombre de
membres
afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 13

Présents : 11
Procurations : 2
Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abst : 0

Date de la
convocation
06.11.2025
Date de l'affichage
06.11.2025

Délibération
n° 63-2025

OBJET :
Tarifs
location salle
polyvalente
2026

Le Maire
Olivier
GROSJEAN

L'an 2025

Le 18 Novembre à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusées ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON

Secrétaire de séance : Denis VIGIER

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle polyvalente suivants pour l'année 2026 :

	Tarif n° 1 Particuliers domiciliés à Dracy-le-Fort	Tarif n° 2 Comités d'entreprises	Tarif n° 3 Associations dracysiennes École communale Le Grand Chalon	Tarif n° 4 Organismes de droit public ou privé autre que le Grand Chalon (SMECSO, CDOS, AMSL...)
Week-end	- 385 € (1 ^{ère}) - 740 € (2 ^{ème} au cours de l'année civile)	740 € (nettoyage inclus)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage + électricité (115 €) - 385 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	
Semaine	215 € (1 journée)	545 € (1 journée)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage + électricité (105 €) - 155 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	• 1 journée : 370 € + nettoyage (105 €) • ½ journée : 185 € + nettoyage (55€) • 1 soirée (assemblée générale) : 95 €
Caution	2 000 €		600 €	
Arrhes	Quel que soit le type de location, 30 % du tarif sera demandé dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois consécutifs. Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture.			
Caution écran	600 €			
Jour de l'an (veille et lendemain compris)	➔ Location : 2 015 € ➔ Caution : 5 000 €			

Il est rappelé :

- ☛ Que le locataire devra avoir une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle.
- ☛ Que la salle est louée sans vaisselle.
- ☛ Que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

Accord à l'unanimité.